

Projet de délibération du 23 novembre 2011 de Mme Alexandra Rys, MM. Jean-Charles Rielle, Pascal Rubeli, Mme Salika Wenger, MM. Rémy Burri, Julien Cart et Carlos Medeiros: «Modification du règlement du Conseil municipal concernant l'égalité des voix au sein des commissions».

(accepté par le Conseil municipal lors de la séance du
18 avril 2012, dans le rapport PRD-13A/PRD-25 A)

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de son bureau,

décide:

Article unique. – L'article 125, «Décision», du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

«¹ *inchangé.*

»² *inchangé.*

»³ En cas d'égalité des voix au sein de la commission, une proposition est considérée comme refusée.

»⁴ *inchangé.*»